

N° 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 1971

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions de l'article 67(1) du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicules n° 9, 10 et 13*), est déposé.

M. Clermont, du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le sixième rapport dudit comité, dont voici le texte:

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 20 aux Journaux*)

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 16 décembre 1970, le Comité a étudié le Bill S-2, Loi concernant la statistique du Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

M. Hales, du comité permanent des comptes publics, présente le troisième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Retrancher les lignes 43, 44 et 45, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 12 novembre 1970, le Comité a étudié les comptes publics pour l'année terminée le 31 mars 1968, le rapport de l'Auditeur général du Canada sur la question et les témoignages pertinents recueillis lors de la session précédente.

«crire le serment ou l'affirmation suivant:

Je, jure (ou affirme)
solennellement que j'exercerai fidèle-» ; et

A propos des réclamations de frais de déplacement pour l'année 1967-1968 de la Société Radio-Canada, l'Auditeur général, ainsi que le précise le premier rapport du Comité, présenté à la Chambre le 12 février 1970, a reçu l'ordre de faire une étude détaillée des comptes en question et de présenter un rapport au Comité. Nous

Retrancher la ligne 10, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«(2) Le serment ou l'affirmation énoncé au paragraphe»